



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2023-038

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 23
- Présents : 13
- Votants : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – M. BONNEAU Michel – M. MICHELOT Bernard – Mme LATTARD Monique – M. LAMY Bernard – Mme ALAIN Lucette – Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela – M. CHEVALIER Mickaël – Mme DESVIGNES Josette.

POUVOIRS : Mme MUNOZ Marie-Thérèse à Mme CANTIER Nadège – Mme GALLO Anne à M. CHEVALIER Mickaël – Mme CASTANO Adeline à Mme ALAIN Lucette – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette.

EXCUSES : M. MAY Abdelkrim – M. DJEDDOU Rabah – Mme MONTEIRO Maria.

ABSENTS : M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme ROMERO-PORTRAT Manuela.

PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT POUR L'ANNEE 2023

Madame Jocelyne BERESINA, Conseillère Municipale déléguée à la vie scolaire, aux personnes âgées et au logement expose au Conseil Municipal que la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a transféré aux Départements la gestion du Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Il s'inscrit dans le cadre du Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées et a pour objectif d'aider les personnes et les ménages à accéder à un logement décent et indépendant, ou à s'y maintenir, alors qu'ils éprouvent des difficultés particulières.

Le Département de Saône-et-Loire nous a sollicité par courrier afin de participer à ce fonds.

Son montant est à 0,35€ par habitant et prend en compte le nombre d'habitants actualisé au 1er janvier 2023. La Ville de Torcy comptant 2 847 habitants au 1er janvier 2023, la participation au FSL s'élève donc à 996,45 €.

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la proposition de contribution à verser au Département de Saône-et-Loire ;

Entendu le rapport de Madame Jocelyne BERESINA, Conseillère Municipale déléguée à la vie scolaire, aux personnes âgées et au logement et sur sa proposition ;

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

- **DÉCIDE**, pour l'exercice 2023, la participation de la Ville de Torcy, pour le montant précité, soit **996,45 €**, au DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE, au titre du Fonds de Solidarité Logement ;

- **ACCEPTE** par conséquent de verser cette somme, qui sera imputée à l'article 6281 – Concours divers, figurant en section de fonctionnement du budget principal de la collectivité ;

Certifié exécutoire pour avoir
Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.

été reçu à la sous-Préfecture

le 06 JUIL. 2023

et publié, affiché ou
notifié le 06 JUIL. 2023

Le Maire,

Pour extrait conforme,
Le Maire

M. Philippe PIGEAU